## Présider le CHSCT

# Maître Alain LERICHE Avocat Associé LDLF AVOCATS

3 rue Marguerite 75017 PARIS

Tél :01 47 64 39 50 Fax :01 45 22 49 79

email: lericheavocat@wanadoo.fr

Journée du 17 Novembre 2006





### 86164 : Présider le CHSCT

#### MODULE

#### Bien cerner le rôle et le fonctionnement du CHSCT

- Maîtriser sa mise en place et sa composition
- Connaître ses missions

Identifier les obligations de consultation

Les inspections, études et enquêtes réalisées par le CHSCT

• En financer le fonctionnement

Allouer les moyens matériels nécessaires

Faire face aux demandes d'expertise

Cas pratique: à partir de la jurisprudence, identification des demandes d'expertise auxquelles il doit être fait droit et des désignations abusives qui peuvent être contestées

#### Maîtriser les obligations du président du CHSCT

Garantir le bon exercice de ses missions

Gérer les crédits d'heures et la liberté de déplacement

Fournir les informations nécessaires à ses missions

L'informer en cas d'intervention d'une entreprise extérieure

Organiser les relations avec le médecin du travail, l'inspecteur du travail et la **CRAM** 

Animer les réunions

Programmer les réunions et fixer l'ordre du jour

Convoquer les membres du CHSCT

Conduire les débats

Gérer divergences et conflits

Rédiger les procès-verbaux

Mise en situation : animer une réunion dans un contexte de tension

Atelier : étude de modèles de courriers

• Envisager la responsabilité juridique du président

#### Assurer le suivi de la politique sécurité dans l'entreprise

• Appréhender les rapports obligatoires soumis à consultation

Le bilan de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de

Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Le document unique

Atelier : étude détaillée de modèles des documents écrits à remettre au CHSCT

• Faire face à un danger grave et imminent

Procéder à l'enquête obligatoire

Prendre les mesures pour faire cesser le danger

Réunir le comité d'urgence et saisir l'inspection du travail













